



# DÉLIBÉRATION

## du 7 novembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<b>L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre</b> à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>- 9 NOV. 2023</b> Publiée, le <b>13 NOV. 2023</b> Notifiée, le	<b>Étaient présents</b> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. <b>Étaient absents excusés</b> : M. Antony AURILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO). <b>Assistaient également au titre des services</b> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON <b>Secrétaire de séance</b> : Mme Agnès LEMARIE <b>Date de la convocation</b> : 31 octobre 2023
Délibération n°23.7.8	<b>URBANISME - BÂTIMENTS</b> <i>Avis du Conseil Municipal sur la mise en place d'une Conférence régionale de gouvernance dans le cadre de l'évolution du SRADDET</i>

Madame le Maire expose aux élus que la loi du 20 juillet 2023 instaure la **mise en place d'une Conférence régionale de gouvernance afin de favoriser la concertation locale** avec la région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, avec l'intégration de la zéro artificialisation nette (ZAN).

Cette conférence est pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la conférence des SCOT.

Cette conférence sera consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure régionale, nationale ou européenne.

La Présidente du Conseil régional propose que cette conférence soit composée comme suit :

- 120 membres votants
  - La Présidente du Conseil régional ou son représentant ;
  - 14 élus régionaux ou leur représentant ;
  - Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant ;
  - Les 14 présidents de structures porteuses de SCOT ou leurs représentants ;
  - Le Président de la Conférence Régionale des SCOT ;
  - 16 Maires : 1 Maire dont la Commune est couverte par un PLU et un Maire dont la Commune est couverte par le RNU par Département (qui seront désignés en lien avec les associations départementales des Maires et Présidents de communautés) ; 1 Maire par Département désigné en lien avec les 5 associations départementales de Maires ruraux de France et le Maire de l'île d'Yeu ou son représentant ;
  - 3 représentants de l'État désigné par le Préfet de Région.
- 19 membres siégeant à titre consultatif
  - Les 5 Présidents des Départements ou leur représentant ;
  - Les 4 Présidents des Parcs naturels régionaux ou leur représentant ;
  - Le Président du CESER ou son représentant ;
  - Les 3 Présidents des agences d'urbanisme ou leur représentant ;
  - Les 3 présidents de EPF ou leur représentant ;

- o Les 3 présidents des chambres consulaires ou leur représentant.

En l'absence d'avis favorable d'au moins 50% des Communes, la Conférence régionale de gouvernance ne sera composée que de 52 membres votants et 5 membres siégeant à titre consultatif.

***Après avoir entendu cet exposé,***

*Vu l'avis de la commission urbanisme du 18 octobre 2023 :*

*Considérant que la proposition de composition de la Conférence régionale de gouvernance favorise l'expression du plan grand nombre de collectivités ;*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :***

► **EMET** un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région Pays de la Loire.

Agnès LEMARIÉ  
Secrétaire de séance



Le Maire,  
Nadine YOU

